

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 311

présenté par

M. Fasquelle, M. Foulon, M. Bénisti, M. Cinieri, M. Straumann, M. Jean-Pierre Vigier, M. Dhuicq,
M. Le Mèner, M. Chrétien, M. Suguenot, M. Salen, M. Siré et Mme Rohfritsch

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination et de cohérence avec les amendements précédents visant à conserver le système électoral actuel.